

b) Que le Canada incite les autres pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole à augmenter leurs efforts d'aide au développement.

Le gouvernement entérine cette recommandation et a l'intention de poursuivre ses efforts pour encourager tous les donateurs à accroître leur aide aux pays en développement.

2) Que le Canada envisage le recours à des méthodes comme celle qui consiste à subventionner les intérêts assujettis aux prêts que les pays exportateurs de pétrole consentiraient à l'avenir aux pays en développement les plus pauvres afin de dégager des capitaux plus considérables pour soutenir leur balance des paiements.

Le gouvernement est disposé à envisager des façons de mettre en oeuvre des plans multilatéraux de recyclage en dehors du cadre des institutions existantes.

3) Que le Canada se montre favorable à un changement progressif du taux d'endettement de la Banque mondiale sur les marchés financiers au prorata du capital fourni par les gouvernements membres.

Le gouvernement considère l'accroissement du taux d'endettement comme une façon moins bonne d'accroître les prêts aux pays en développement, mais est disposé à poursuivre cette voie ainsi que d'autres options. L'option préférée serait un accroissement du capital appelable de la Banque mondiale.

4) Que le Canada préconise une plus grande sensibilité du FMI en ce qui concerne les crises d'ajustement à long terme d'origine extérieure auxquelles font face beaucoup de pays en développement afin de les aider à maintenir leurs programmes de développement.

Le gouvernement est d'avis que les mesures actuellement appliquées par le FMI, et qui ont été conçues pour répondre aux préoccupations exprimées dans la recommandation, indiquent que le Fonds est disposé à réagir de façon pragmatique à l'évolution de la situation économique internationale. Le Canada continuera d'encourager le FMI à évoluer d'une façon qui répond aux besoins de ses membres et qui est conforme à son mandat.